

# SOLIDARITÉS

## PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES  
PERSONNES HANDICAPÉES  
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

### **Arrêté du 12 janvier 2016 portant nomination du jury d'examen du certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles (session 2016)**

NOR : AFSA1630008A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le décret n° 93-292 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles, et notamment son article 12;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2002 modifié relatif au certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2016 portant ouverture pour 2016 d'une session d'examen du certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles est composé ainsi qu'il suit:

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale.

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels, direction générale de la cohésion sociale.

Mme Florence LIANOS, directrice de l'Institut national des jeunes aveugles.

Examineurs spécialisés:

Mme Sabine BOBÉE, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de sciences de la vie et de la Terre (75 Paris).

Mme Michèle COCHET TERRASSON, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive (75 Paris).

M. Jean-François FONTAINE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'anglais (75 Paris).

#### Article 2

Les épreuves se dérouleront à l'Institut national des jeunes aveugles. Les dates précises seront communiquées aux candidats en temps utile.

#### Article 3

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 4

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 janvier 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice de l'autonomie  
des personnes handicapées  
et des personnes âgées,*  
N. CUVILLIER